TAPAGE

2 euros

JOURNAL BIMESTRIEL D'EXPRESSION LIBRE DU NORD SEINE-ET-MARNE 23

...brosser la réalité mais pas dans le sens du poil...

Dans ce numéro de juin 2013

Pour une nation l'État est supposé incarner une unité et un projet. Il est aussi le garant des libertés individuelles. Mais, au delà de ces fonctions premières, il doit, depuis la révolution industrielle du XIXe siècle, protéger les travailleurs et redistribuer les richesses. C'est **l'État social** (p 6,7 et 9) Ce modèle a été porté en Europe et en France dans **l'immédiat après-guerre** (p 8) mais aussi **au Chili avec Allende** (p 12). Il est urgent de le soutenir dans **sa dimension collective** (p 18) **environnementale** (p 14) et de **solidarité inter-générationnelle** (p 10 et 11). Enfin, il faut le protéger contre ceux qui souhaitent **le morceler** (p 2 et 3) ou le réduire à des **bilans comptables** (p 15)

Génération sacrifiée

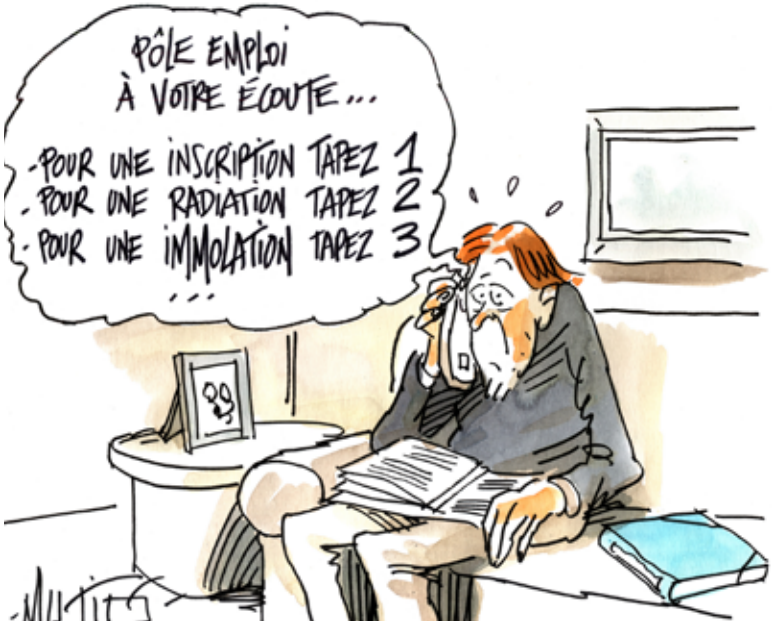

Mutio - Iconovox

édito

Le mercredi 5 juin 2013 à Paris, Clément Méric, venu de Brest pour ses études, jeune syndicaliste âgé de 18 ans, a été battu à mort par des membres de l'extrême droite radicale. Au delà de l'émotion que suscite un tel événement - et à laquelle s'associe toute l'équipe de Tapage - il convient d'analyser la période que nous traversons et qui l'a rendu possible.

Certes, les partis de droite décomplexée ont préparé le terrain avec leur stratégie à court terme de récupération, des thèmes xénophobes et sécuritaires. Certes, une grande partie de la gauche a déserté la lutte pour le salariat des classes populaires et les syndicats n'ont plus rien d'autre à proposer aux travailleurs que l'accompagnement social de plans de licenciements. Certes, les médias officiels sont serviles devant les puissances financières, et devant le Medef qui organise l'austérité et le chômage.

Mais la raison principale de tels comportements qui témoignent - principalement chez les jeunes - d'une perte de toute forme de repère social et moral, est le désarroi induit par une nation morcelée et sans projet. Car notre société ressemble de plus en plus à un navire en perdition tant son capitaine (l'État) s'est soumis aux décisions d'instances non-démocratiques (U.E., F.M.I., B.M.) qui lui imposent un cap (l'austérité) dont la population ne veut pas.

La violence exercée sur Clément Méric ressemble donc à celle qui a dû sévir dans les derniers moments de certains naufrages, reflétant un sentiment de panique face à une situation que plus personne ne peut maîtriser. Pour éviter que ces actes ne se multiplient et nous ramènent aux heures sombres des années 30, nous devons militer pour que l'État français redevienne ce qu'il n'est plus mais qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être : un État social, démocratique, légitime... et souverain.

Territoires en danger !
Acte III de la décentralisation
> Pages 2 et 3

Dossier
Un État social, c'est quoi ?
> Pages 6 à 15

Culture
Ernest Pignon : de la rue au musée
> Page 16

> Retrouvez votre journal préféré, tous les deux mois sur : **www.tapageameaux.fr**

TERRITOIRES

Par Jean Denis

Acte III de la décentralisation, danger pour nos territoires

La réforme mise en chantier par le gouvernement de l'Acte III de la Décentralisation, loin d'être une simple réorganisation territoriale, constitue un bouleversement grave de conséquences s'il devait se concrétiser.

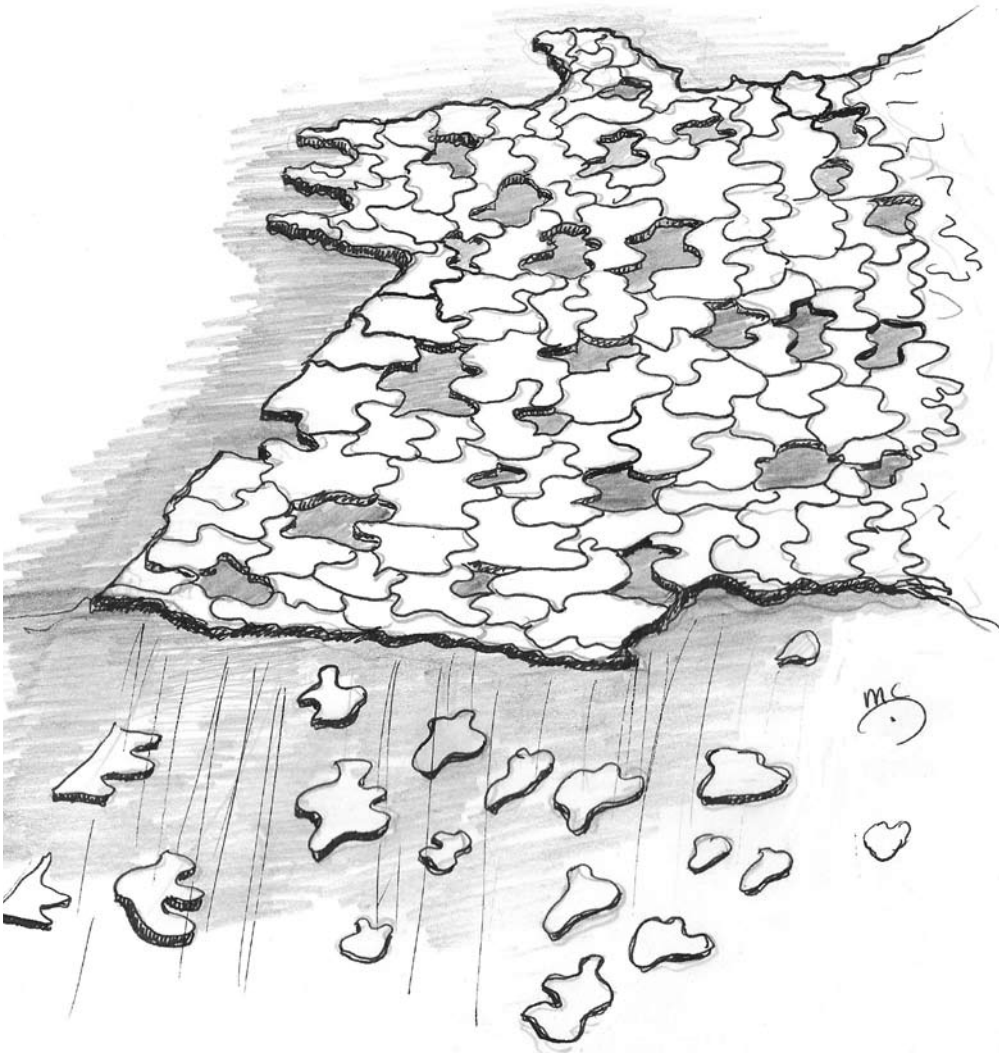

Le processus législatif en cours vise à changer la République. Alors que beaucoup d'élus attendaient que le gouvernement abroge la loi du 16 décembre 2010 adoptée sous la présidence Sarkozy - loi qui impose le regroupement forcé des communes - l'actuel Président de la République a lancé l'Acte III de la décentralisation avec un projet en trois blocs.

Le premier commence par installer la métropole en clef de voûte de nos institutions, au détriment de l'État et de son rôle de garant de l'égalité territoriale, et au détriment de la commune. Le second abordera cet automne le rôle rétréci dévolu aux régions et aux départements. Le troisième aura le plus d'impact pour la vie des gens : les modifications des compétences dans le cadre des regroupements forcés des communes en vastes intercommunalités, cela sans doute après les élections municipales de mars 2014.

Le saucissonnage de ce projet n'y change rien : il marque une profonde régression démocratique dans une République chapeautée par les métropoles, loin de toute préoccupation humaine.

Deux objectifs sont poursuivis par l'État : organiser l'encadrement et la baisse des dépenses des collectivités, donc l'austérité, et répondre aux exigences de compétitivité libérale de l'Union Européenne et du M.E.D.E.F. Pour cela, on tente d'organiser en catimini la fin de la démocratie locale, la concentration des pouvoirs et l'éclatement de l'égalité républicaine entre les territoires.

Les métropoles, nouveaux fiefs du libéralisme dans une république démembrée et affaiblie

La création des métropoles, c'est la mise en place de la compétition entre les territoires, laissant les ruraux à la marge - comme on le voit avec le projet du « Grand Paris Métropole » qui exclut les 2/3 des habitants - notamment en Seine-et-Marne. Les critères libéraux de convergence européens sont imposés avec la perspective de l'ouverture d'immenses marchés au privé ou dans le cadre de « Partenariat Public Privé », la disparition du service public au bénéfice du « service au public ». Un système dont les habitants les plus modestes seront les premières victimes.

L'échec du referendum en Alsace, au-

delà des spécificités locales, montre l'attachement des habitants à leur département et l'opposition à la casse des États et à l'émiettement des peuples dans un régionalisme européen qui n'est porté que par les seules élites et pas par les populations.

Les communes transformées en simples coquilles vides

On connaît l'obsession de certaines de nos élites à dénoncer l'anomalie que représenteraient les trente-six-mille communes françaises qu'il faudrait regrouper, de gré ou de force ou, à défaut, dont il faudrait limiter le rôle en leur ôtant tous moyens financiers et toute autonomie. L'intercommunalité peut permettre à des villes voisines de mener des projets dont l'envergure dépasse l'échelle de la commune. Mais elle doit rester un outil de coopération volontaire et non une collectivité territoriale de plein exercice avec une concentration des pouvoirs entre les mains de quelques élus régnant sur de vastes territoires. Dans le cadre de cette réforme, les communes se voient retirer plusieurs de leurs prérogatives dont la plus importante est le transfert obligatoire des Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) aux intercommunalités. Il prive en effet la commune d'une des dernières compétences stratégiques qui lui restaient. Le P.L.U est l'expression et l'outil du projet d'une commune pour la maitrise de son territoire et de son aménagement. Jusqu'à présent, le maire avait donc la possibilité d'influer sur le destin de sa commune. Il risque de n'être bientôt plus que le gestionnaire de la quotidienneté, sans prise sur le devenir du territoire, réduit à « l'inauguration des chrysanthèmes ». Nos cinq-cent-mille élus locaux ne représentent pas une charge mais, au contraire, un formidable atout démocratique. Ce n'est pas un hasard si les maires sont aujourd'hui les élus qui résistent le mieux au large discrédit dont souffre la classe politique. Ils sont - pour combien de temps encore - en mesure de prendre des décisions, d'agir sur leur commune et d'en rendre compte aux citoyens. Si ces élus locaux se trouvent privés de moyens d'agir, s'ils en sont réduits, comme nos gouvernants vis-à-vis de l'Europe, à répondre que plus rien ne dépend d'eux, ils perdront ce crédit, abandonnant les citoyens à une élite technocratique lointaine et sourde à leurs préoccupations.

Un grave déficit démocratique

Une réforme de cette ampleur ne peut se faire par un passage en force et sans un grand débat démocratique.
Ce projet suscite déjà une vive opposition parmi les élus et populations qui en ont connaissance. La démission de cent-soixante-douze maires, adjoints et conseillers municipaux du Roannais - suite à l'annexion de leurs vingt communes au Grand Roanne, suivie de leur réélection acquise à de larges majorités, ainsi que le vote des alsaciens contre la fusion des départements et de la région - montre que les habitants sont capables de se mobiliser avec leurs élus locaux.
Il faut une réforme en profondeur de nos institutions s'inscrivant dans la cadre d'une VIe République qui confirme la commune comme cellule de base de la démocratie et du vivre ensemble et un État qui garantisse l'intérêt général, l'égalité et la solidarité entre les territoires. Il faut aussi une autre répartition des richesses, notamment par une réforme de la fiscalité nationale et locale, qui taxe le capital financier et s'attaque à l'évasion fiscale sous toutes ses formes.
Au moment où notre pays est confronté à une crise qui met en lumière l'emprise de l'oligarchie financière sur les grandes décisions, faut-il encore réduire le champ de la souveraineté populaire et des solidarités ? Il faut libérer les initiatives citoyennes et soumettre impérativement ces changements institutionnels à referendum.

Guetteur d'ombre

L'affiche du nouveau spectacle son et lumière de Meaux «le Guetteur de lumière» n'a pas tenu deux jours sur les panneaux d'affichage libre des villages autour de Claye-Souilly...
L'idée de faire de la promotion culturelle dans les petites communes rurales était pourtant bien intentionnée, mais elle n'a pas résisté longtemps à la promotion politique de l'édile de Claye ! Dix mois avant les futures échéances électorales municipales l'affichage libre est réquisitionné, deux à trois fois par semaine... par le parti bleu et rouge. Alors, tenez-vous le pour dit : l'affichage libre autour de Claye c'est U.M.P ou rien !

Montreuil : sauvons la maternité des Bluets

La maternité des Bluets est menacée et avec elle, les trois centres de reconversion professionnelle pour adultes handicapés gérés par l'Association Ambroise Croizat dont le centre Jean-Pierre Timbaud à Montreuil. Un déficit cumulé de 6,3 millions d'euros de la maternité, dû pour une grande part à la politique de tarification à l'acte, menace l'association de dépôt de bilan. Le 6 juin Ã 13h, les salariés des 4 établissements ainsi que les usagers sont allés sous les fenêtres de la Ministre de la Santé Marisol Touraine pour réclamer la reprise du déficit. Pour nous aider, signer la pétition «La santé et la formation ne sont pas des marchandises !»

MEDIA-ETHIQUE

Par Léon le bourdon

On est tous pour le Schiste !

Pour tenter de faire revenir par la fenêtre ce qui avait été jeté par la porte unanimement par toutes les formations politiques, les gaziers n'y vont pas avec le dos de la pelleteuse : la quasi totalité des supports d'info retourne au charbon, pioche sur l'épaule pour nous ressasser quotidiennement que de continuer à négliger cette bénédiction du sol va nous envoyer encore plus rapidement dans le mur ! La méthode est si basse que, donnant un arrière goût d'hydrocarbure dans la gorge, elle provoque violement la nausée.

Kianoush Ramezani - http://kianoushs.com

Utiliser le contexte d'une crise/récession et l'angoisse qu'elle génère légitimement dans la population pour ressortir de son chapeau le prétendu trésor enfoui sous nos pieds, en faisant au passage, passer tous ceux qui s'y opposent pour de dangereux rétrogrades, générateurs de misère, est en effet peu glorieux... et même tout à fait minable. C'est donc précisément la méthode choisie par les lobbies progaziers, relayé sans vergogne par les rédactions de nos chaines d'info (toutes) et de la presse (presque tous les titres...).

Mais ils ne s'arrêtent pas là. Autre exercice de style, commander des sondages qui se terminent, par exemple, par cette question : «S'il existait aujourd'hui une technologie alternative qui ne nécessitait ni eau ni produits chimiques pour extraire le gaz de schiste, seriez-vous favorable à ce qu'elle soit testée à titre expérimental en France ?» La réponse est positive à 80 %, les proches d'Europe Ecologie-Les Verts souscrivant eux-mêmes, à 56 %, à une solution implicitement présentée comme parfaitement «propre». Cette étude, commandé par eCORP International cache un bel exercice de communication. Au final, c'est sur l'écrasante majorité des citoyens «favorable à l'expérimentation d'une technologie alternative à la fracturation hydraulique» que communiquera ecorpStim, Filiale d'eCORP.

Mais ils ne s'arrêtent pas là... les politiques aussi entrent dans le jeu : «La fracturation hydraulique reste la technique la plus efficace et la mieux maîtrisée pour extraire les hydrocarbures non conventionnels, et (...) des solutions existent pour le faire avec un impact acceptable sur l'environnement», écrivent le député PS Christian Bataille et le sénateur UMP Jean-Claude Lenoir, co-rapporteurs du rapport d'étape parlementaire favorable à une exploration et une exploitation «maîtrisées».

A quand une publicité qui, comme pour la danette, montrerai les français bondir de leurs canapés : « on est tous pour le schiste ! »

Liaisons douces intercommunales/ Mickey montre l'exemple

Le Val d'Europe vient d'achever la construction de quatorze kilomètres de liaisons douces pour les piétons, les vélos, et même les rollers... L'objectif est, dans moins de deux ans, de pouvoir relier les cinq communes du Circulaire (le boulevard qui encercle Disney en reliant Coupevray, Magny-le-Hongre-Bailly-Romainvilliers, Serris et Chessy) mais également de pouvoir circuler et se promener entre les grands massifs forestiers du sud A4, les bords de Marne et la vallée du Grand Morin.
Pendant ce temps-là, au Pays de Meaux, on commence seulement à réfléchir à une liaison Fublaines-Trilport... et à l'opportunité de pouvoir aller visiter le musée de la Grande Guerre en poussette ! (Voir les cinq lignes consacrées aux liaisons douces sur le site Internet de la C.A.P.M. ainsi que les quelques banalités sur la Trame verte)

TRIBUNES

Tapage ouvre une page «tribune». Elle est destinée aux partis, aux associations, aux syndicats et aux citoyens après validation par l'équipe du journal. N'oubliez pas : la démocratie s'use quand on ne s'en sert pas. ***Alors n'hésitez pas à nous écrire !***

Communiqué de l'Association Meaux Environnement

« Vente de l'ancienne Sous-Préfecture de Meaux : une occasion ratée ! »

Le Conseil Général a vendu l'ancienne Sous-Préfecture de Meaux - située au cœur du centre historique - au promoteur France-Pierre pour deux millions-quatre-cent-mille euros (soit neuf-cent-vingt euros le m2...) Un prix des plus raisonnable compte-tenu de la situation exceptionnelle de ces bâtiments. (Pour rappel le prix de vente était de trois-millions-six-cents-mille !)
L'A.M.E regrette que la ville de Meaux et/ou la C.A.P.M. n'aient pas saisi cette opportunité en rachetant ces bâtiments emblématiques de notre patrimoine à un prix tout à fait raisonnable.
Les anciens bureaux, idéalement situés à quelques mètres de l'Hôtel de Ville, auraient pu accueillir le siège de la C.A.P.M. qui, pour l'instant, n'en possède pas... ou bien certains services municipaux actuellement dispersés aux quatre coins de la ville, réalisant ainsi de substantielles économies pour un meilleur service des usagers.
L'hôtel particulier Prévost de Longpérier du XVIIe siècle et son parc arboré auraient à l'évidence constitué un merveilleux écrin pour un musée Modigliani-Hébuterne du nom de sa muse, Jeanne, issue d'une vieille famille du Pays de Meaux.
Dommage.
Fait à Meaux, le 9 juin 2013
André MOUKHINE-FORTIER
Président de l'Association
Meaux Environnement
Contact : ame.meaux@hotmail.fr

Demande d'audience au président de la république (Extraits)

Pour la défense de la démocratie, contre l'intercommunalité forcée, pour la libre coopération intercommunale

Monsieur le Président
de la République,
Nous sommes 90 élus de toutes tendances politiques, de vingt-quatre départements, réunis ce samedi 6 avril à Saint-Haon-le-Châtel (Loire), qui avons signé avec plus de six-cents collègues la proposition de loi : « L'Assemblée nationale décide de rétablir le libre choix des communes de s'associer ou de se dissocier librement dans le cadre de la coopération intercommunale, conformément au mandat explicite de la population. »

Nombreux sont les élus qui attendaient que vous abrogiez la loi du 16 décembre 2010 du précédent gouvernement, lequel imposait le regroupement forcé des communes. Or votre décision de proroger cette loi est en contradiction avec le mandat que nous a donné la population.
La démission de cent-soixante-douze maires, adjoints, conseillers municipaux du Roannais est l'expression ultime du désarroi créé par l'annexion de vingt de leurs communes au Grand Roanne. En les réélisant, la population a désavoué sans appel la décision du préfet et confirmé l'intercommunalité que leurs élus avaient choisie.

C'est pourquoi, Monsieur le Président de la République, nous souhaitons qu'une délégation d'élus puisse vous rencontrer.

Soyez assuré Monsieur le Président de la République, de notre très haute considération.

Jean Bartholin, Bernard Jayol, conseillers généraux de la Loire,
Gérard Schivardi, maire de Mailhac

Signataires en Seine et Marne :
Jean François Challot, conseiller municipal de Vaux le Pénil ; Guy Daragon, conseiller municipal de Mitry-Mory et vice-président d'Interco ; Marianne Margaté, adjointe au maire de Mitry-Mory ; Benoit Vincent, conseiller municipal de Dammarie les lys ; Gérard Lacan, conseiller municipal de Villeparisis
Monique Bonhomme, adjointe au Maire de Rebais

Politique/

Par Buster Salgan

L'état : une institution sociale ?

Franz Kafka consacra sa vie professionnelle à la mise en œuvre de la loi sur les accidents du travail que l'Autriche-Hongrie avait adoptée en 1887. Témoin bouleversé des mutilations des ouvriers sur leur lieu de travail, il accompagna donc un tournant juridique essentiel qui est apparu à la fin du XIXe siècle et que l'on nomme : l'État social. Quelques éléments pour comprendre cette notion importante.

Une société civile, dans sa forme première, se présente comme un corps morcelé. Elle contient le réel économique avec les différents modes de production de richesses, la division du travail et celle des classes sociales. Elle se répartit ensuite en différentes communautés d'appartenance sur des critères ethniques, raciaux, idéologiques et sexuels. Réduite uniquement à la somme de toutes ses composantes, une société glisserait inévitablement vers la forme d'un corps éclaté, sans assise et sans volonté. L'État est donc la machine institutionnelle indispensable pour donner, à une société donnée, son unité, son assise et une volonté.

Rapide historique

En se limitant aux sociétés occidentales il faut bien voir que la notion d'État a connu trois mutations importantes. La première date de la réforme protestante qui a séparé certains pouvoirs souverains (pouvoirs temporels) de celui du pape (autorité spirituelle) La deuxième - inaugurée en France par la révolution française- a conféré à l'État une toute puissance pondérée par une séparation des pouvoirs. Enfin, au milieu du XIXe siècle, l'essor du capitalisme industriel a obligé l'État à être non seulement le gouvernement des hommes mais aussi le serviteur de leur bien-être. Il s'agit donc de l'avènement de l'« État social ».

Certains lecteurs feront remarquer que l'État a aussi pris, à certaines périodes de l'Histoire contemporaine, une forme totalitaire aux conséquences particulièrement dramatiques. C'est incontestable : l'État n'est pas une institution vertueuse en soi, elle doit impérativement s'accompagner de quelques « marqueurs » : la séparation des pouvoirs, la liberté de conscience pouvant s'exprimer au sein d'associations collectives et la présence de mandats électifs.

Mais il faut bien convenir que depuis plus d'un demi-siècle, la notion d'État social - ou État providence - est devenue la règle. Ainsi la France se définit comme « une république indivisible, laïque, démocratique et sociale » [article 1er de sa Constitution] ; l'Allemagne comme un « État fédéral démocratique et social » ; la fédération de Russie comme « un État social dont la politique vise à établir un libre développement de l'homme ». Et beaucoup d'autres textes constitutionnels - Turquie, Algérie, Brésil, Inde, Afrique du sud - vont dans le même sens.

Pourquoi un État social ?

La naissance de l'État social est donc directement liée à la révolution industrielle. Celle-ci avait en effet soumis le travail humain, en moins d'un siècle, à des transformations d'une ampleur inédite à l'échelle du temps historique. Transformation technique d'abord avec la puissance décuplée de nouvelles machines qui exposaient les ouvriers à de nouveaux risques ; transformation juridique ensuite avec l'essor du louage de services qui séparait le travail de la personne humaine. La combinaison de ces deux facteurs a été particulièrement meurtrière pour la classe ouvrière au point de mettre en danger sa reproduction sur un strict plan démographique. Le droit social est donc venu pour corriger un péril qui apparaît ici dans toute son ambivalence : il s'agissait à la fois de

protéger la santé et la sécurité physique des travailleurs, et aussi de rendre économiquement et politiquement durable l'exploitation du travail comme marchandise.

Un marqueur de l'État social : l'évolution de la mortalité

Pour illustrer cette évolution on notera les trois grandes phases qui segmentent l'évolution de la mortalité au XIXe siècle dans les milieux les plus industrialisés. Une première phase de recul de la mortalité a débuté à la fin du 18e siècle et s'est achevée vers 1840-45. Les crises de subsistances et les épidémies deviennent plus rares. Puis une phase d'augmentation de la mortalité s'échelonne entre 1840 et 1870. Elle est marquée par les crises alimentaires et agricoles, par les épidémies de choléra et de variole mais aussi par la formidable croissance démographique qui touche les communes industrielles. Enfin il y a une phase de recul généralisé de la mortalité à partir de 1870-1875. C'est la transition sanitaire caractérisée notamment par les progrès réalisés dans les domaines de l'hygiène publique et de la médecine, et leur application dans le cadre nouveau de l'État social.

De quoi s'occupe un État social ?

Si on peut voir dans l'État social la grande nouveauté institutionnelle du XXe siècle, c'est qu'il a modifié l'ordre juridique sur deux points essentiels. Le premier est la prise en considération de la dimension physique et générationnelle de la vie humaine. Autrement dit le travail est devenu inséparable de celui qui travaille et tout contrat de travail comporte des garanties, des statuts qui protègent la survie physique du travailleur et installent des solidarités intergénérationnelles comme, par exemple, des régimes de retraites par répartition. Le deuxième est la reconnaissance de l'association d'individus pour faire valoir leurs intérêts dans une dimension collective. Il s'agit des comités d'entreprise, des syndicats, des associations, des assurances sociales, des inspections du travail etc. En ce sens élargi, le droit social s'occupe non seulement du droit du travail, du droit à la sécurité sociale - enfance, maladie, vieillesse - ,du droit à l'aide sociale mais aussi de l'éducation et du logement.

Les formes de l'État social

Chaque pays a contribué à sa façon à l'édification de l'État social. L'Allemagne a joué un rôle pionnier en instaurant les premières assurances sociales pour cimenter l'unité de l'Allemagne et en posant, dès 1910, les bases du droit du travail moderne. On parle ici de modèle Bismarckien. Le Royaume-Uni a vu l'instauration d'un système universel de sécurité sociale assis sur la fiscalité. Enfin la France a mis en avant un modèle basé sur la sécurité sociale assise sur les cotisations sociales, donc sur les salaires, et basé aussi sur les services publics (principalement depuis 1945)

Ses handicaps

Tout bon lecteur de Tapage sait que - depuis presque un demi-siècle - sévit en Europe et dans le monde une classe dominante dont le projet essentiel est d'affaiblir l'État social pour conquérir des marchés et détourner les richesses produites. En France, le dossier récurrent des retraites en est une parfaite illustration : les opérateurs privés de la retraite par capitalisation - relayés par une classe politique qui a capitulé devant leur logique financière - nous servent tous les cinq ans environ une réforme dont le seul but est d'affaiblir la retraite par répartition héritée de l'après guerre. Il s'agit ici d'un simple rapport de forces politique. Mais plaçons-nous, pour conclure, sur un autre plan en essayant de voir succinctement quels sont les défis d'ordre structurel auxquels doit répondre l'idée d'État social en ce début de XXIe siècle.

Le premier défi est certainement la globalisation irréversible de certains types d'échanges. Rendue possible par des avancées technologiques, elle a aboli la distance physique dans la circulation des signes entre les hommes mais les a exposés à de nouveaux risques sanitaires et écologiques. Ce phénomène oblige à re-questionner l'idée de solidarité dans une perspective nouvelle. Autrement dit : quels types d'échanges commerciaux internationaux devons-nous privilégier ? Les néo-libéraux ont répondu par le libre-échange généralisé dont on voit les immenses dégâts (climat, migrations contraintes, perte de souveraineté alimentaire, prédation économique etc.) Á nous de proposer un modèle alternatif.

Un deuxième défi est de ne pas réduire la justice sociale à des mesures purement quantitatives prises par une lourde machine bureaucratique. Dans ce schéma « kafkaïen » le travailleur ne serait plus qu'un rouage d'une vaste machine productive et échangerait l'abdication de sa liberté contre un minimum de sécurité physique et économique. Ce processus de déshumanisation du travail, dénoncé déjà en leur temps par Charlie Chaplin et Fritz Lang, est aussi malheureusement un horizon social prôné par une frange radicale de la pensée libérale.

Enfin le dernier défi est celui du communautarisme. Les crises, que la population traverse depuis une décennie favorise une perte de confiance dans l'autorité de l'État et sa capacité protectrice. On assiste à l'éclosion de formes diverses de solidarité de substitution qui se déclinent à l'échelon territorial, associatif et familial. Cette mutation est parfois encouragée par l'Etat lui-même lorsqu'il sous-traite ses fonctions sociales à des organisations religieuses ou caritatives très prisées dans le modèle anglo-saxon. Cette tendance peut, à terme, saper les bases de l'État social en favorisant un mouvement général de repli communautaire.

L'État social est donc une forme institutionnelle à la fois récente et infiniment précieuse mais pour le défendre avec efficacité nous devons tous être conscients - en cette période de crise généralisée - de sa grande fragilité.

Génération/
De mon temps...

Par Françoise

En ma qualité d'ancêtre, je vais tenter d'expliquer comme c'était mieux avant ! Mais gardons espoir...

En 1945 la France est ruinée, on découvre l'horreur des crimes nazis, des villes entières sont détruites, la population peine encore à se nourrir et surtout à se loger et pourtant c'est à ce moment là qu'on a inventé la Sécurité Sociale, que le code du travail s'est enrichi des meilleures lois pour les travailleurs, etc. Incompréhensible pour les libéraux que nous sommes devenus, nous qui ne parlons qu'austérité après le passage de la tornade Sarkoziste alors qu'il faudrait parler d'investissement et de reconstruction.

Á l'époque on n'hésitait pas à réquisitionner les logements vides pour y installer des familles sans maison. On n'hésitait pas non plus à faire payer des impôts considérables aux riches ; quoi de plus normal que de prendre l'argent où il se trouve... Aujourd'hui je suis toujours étonnée de constater que la moindre hausse d'impôts des possédants soulève des tollés à droite, mais aussi souvent à gauche. Quand je regarde en arrière j'ai l'impression qu'on a perdu le sens du bien public, du service public. C'est le chacun pour soi.

Les fonctionnaires qui travaillent pour le bien de la communauté sont maintenant considérés comme des parasites qui vivent aux crochets des contribuables. Il n'y a plus aucun respect ni des enseignants (tous des feignants !) des policiers (tous des brutes) des magistrats (c'est Guénot qui donne l'exemple de la fronde) ni même des soignants, sans parler des ronds de cuir qui font pourtant marcher la Sécurité Sociale, les allocations familiales, Pôle Emploi, etc. Seuls sont considérés les banquiers et les commerciaux qui veulent nous faire consommer mais ne produisent rien. Ils sont là les parasites.

Un seul but : l'argent

En quelques décennies l'argent, le profit, ont pris une place exorbitante dans notre vie. Bien sûr, il y a toujours eu les spécialistes du profit mais ils étaient autrefois plus modestes. Chez les patrons, conscients que pour faire fortune, il fallait créer, construire, produire, apporter sa pierre à l'édifice, il y avait une certaine retenue. Maintenant les patrons bullent, c'est-à-dire qu'ils ne produisent aucune richesse, ils font fructifier leur argent dans la bulle financière créée à cet effet dans les paradis fiscaux. Il est particulièrement significatif de constater que les jeunes, sortis de nos grandes écoles d'ingénieurs, préfèrent se diriger vers les carrières financières plutôt que vers les carrières productives de richesse pour la Nation.

Chez nos politiques, il me semble que le phénomène est le même. Il y a cinquante ans ils avaient plus de convictions, d'idéologie diront certains avec mépris. Maintenant ils sont « pragmatiques », ils comptent leurs sous comme ceux de la Nation. Ils ne raisonnent plus qu'en comptable et oublient qu'ils ont été élus par des humains qui aspirent à autre chose que leurs comptes d'apothicaire. Ils sont insipides, il n'y a pas de différence entre un élu U.M.P. et un élu F.N. et si peu avec un élu de gauche pragmatique !

Chacun pour soi ?

Vous me trouvez sévère pour notre société contemporaine. Á peine ! C'est en regardant en arrière qu'on constate les dégâts du « chacun pour soi et du bon dieu pour tous », que ce dieu soit musulman, chrétien ou juif. Je suis sévère mais confiante parce que la situation ne peut pas durer longtemps et qu'il faudra bien qu'un jour très proche chacun comprenne que nos vies valent mieux que leurs profits.

TAPAGE

Journal bimestriel d'expression libre du Nord Seine-et-Marne - ISSN : 1969-2722 - Dépot légal : Juin 2013 - Directeur de publication : Patrice Hemet - Édité et imprimé par : Association pour la Promotion de l'Expression Libre dans la région meldoise (APEL de la région meldoise), Association Loi de 1901, JO du 24 janvier 2009 - Siège social : 10, rue de la Loi 77230 Montgé-en-Goële. contact@tapageameaux.fr - **Site : www.tapageameaux.fr**

Philo/
Quelle est la raison d'être de l'État social ?

L'État désigne, pour les sciences politiques, la personne morale de droit public qui représente un peuple et exerce, sur un territoire, un pouvoir suprême, la Souveraineté. La philosophie, depuis Platon, n'a de cesse de se demander quel devrait être le meilleur régime, ce qui revient à subordonner la légitimité de l'État à sa finalité.

Selon Kant, dans « Théorie et pratique », la constitution civile vise à garantir, au sein de la société, le droit de chacun - la liberté par exemple - de décider des moyens de son propre bonheur. Si ce dernier ne saurait constituer la finalité de l'État sans risque de despotisme, il doit être le garant de sa possibilité pour chaque homme.
Pour autant cette recherche du bonheur individuel mène inéluctablement à un état de violence ou chacun est tenté d'utiliser autrui comme un moyen, un outil au service de sa propre fin. Cette tendance à l'exploitation appelle une régulation politique : l'État n'institue pas une morale sociale, mais doit, par la loi civile, exprimer la loi naturelle selon laquelle il y a égalité de tous dans le droit à exercer sa liberté.

Le droit à la liberté, garant des aspirations individuelles, consiste dans l'actualisation des droits formels en droits réels. Or la distribution des biens dans une société est foncièrement inégalitaire.
C'est donc à l'État de garantir la justice sociale. En quoi consiste-t-elle ? Dans « l'éthique à Nicomaque » Aristote définit la justice distributive comme « ...la première espèce de justice particulière qui s'exerce dans la distribution des honneurs ou des richesses, ou des autres avantages qui peuvent être répartis entre les membres d'une communauté politique ...». Il ne s'agit donc pas de niveler les hommes, mais de redistribuer les biens.

L'Etat-Providence repose sur cette idée que les revenus primaires doivent être redistribués.
Deux modèles coexistent aujourd'hui : le modèle Bismarkien, qui prend la forme d'une assurance sociale financée via les cotisations sociales, et le modèle Beveridgien, universel car attribué à tous via l'imposition.
Le modèle Français de sécurité sociale est fondamentalement Bismarkien, car assurantiel, mais comprend aussi des éléments Béveridgiens, par exemple le minimum vieillesse ou la CMU financés par l'impôt.

L'État social, en somme, a pour fonction d'assurer à chaque citoyen le droit d'exercer sa liberté en vue de son propre bonheur, tout en garantissant à tous, d'une manière juste et équitable, les conditions matérielles et éthiques de son effectivité.

Jeunes, vieux, privé, public, actifs, retraités/ **Défendre nos retraites**

Le rapport Moreau (du nom de la rapporteuse, ancienne présidente du Comité d'Orientation des Retraites) a été remis en grandes pompes à Monsieur Ayrault, premier ministre. Il contient des « propositions » pour une nouvelle réforme des retraites.

Dans les considérants, pour justifier une nouvelle remise en cause des droits et revenus des retraités et futurs retraités, rien de nouveau depuis les précédentes contre-réformes (1993, 2003, 2010) Les mêmes arguties que sous les gouvernements précédents :

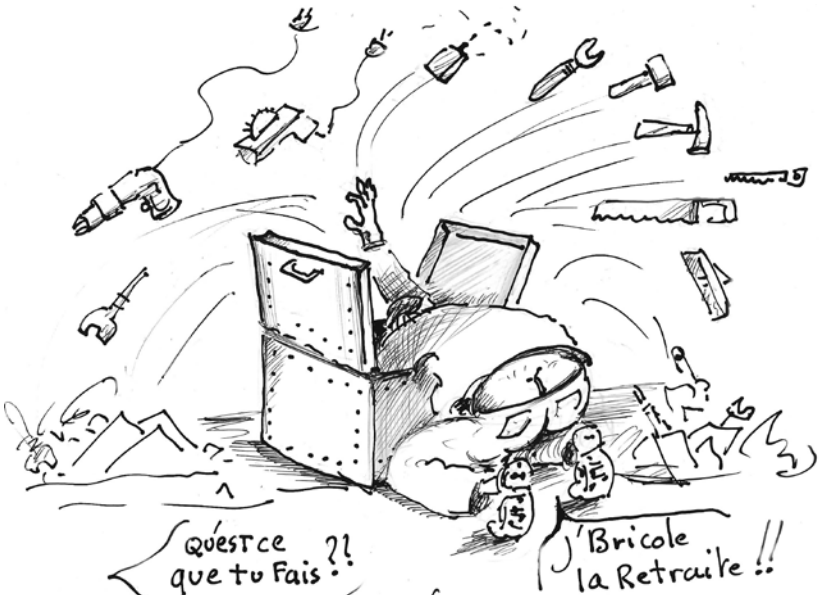

Le prétendu déficit des retraites en 2020

Pour le Régime Général (retraites du privé) le lecteur se rapportera à l'article paru dans Tapage n°21 (« Un déficit fabriqué » page 14). Trente milliards d'euros d'exonérations de cotisations patronales chaque année et on nous parle de vingt milliards en 2020 ! Il y a aussi l'augmentation considérable du nombre de chômeurs suite à tous ces plans de licenciements que le gouvernement laisse exécuter ; les cotisations ne rentreront pas.

Quant aux fonctionnaires, on ne peut pas parler de déficit car il n'y a pas de caisse de retraite des fonctionnaires. Le statut de la fonction publique et le code des pensions civiles et militaires prévoit que la retraite de chaque fonctionnaire est inscrite dans le « Grand Livre de la Dette Publique ».

L'équité public / privé

On nous répète : « les fonctionnaires sont des nantis, leur retraite est calculée sur la base des six derniers mois de salaires alors que pour le privé elle l'est sur la base des vingt-cinq meilleures années » (dix avant la contre-réforme Balladur de 1993) On nous rabâche, dans les grands médias, que la retraite moyenne des fonctionnaires est de loin supérieure à celle des salariés du privé.

S'il est vrai que la retraite des fonctionnaires est calculée sur la base des six derniers mois de salaire, on oublie volontairement de dire que les primes sont exclues (ce qui n'est pas le cas pour le privé) Si l'on compare la retraite d'un fonctionnaire et d'un salarié du privé ayant le même salaire et des carrières identiques, le montant de la retraite est sensiblement le même. La moyenne ne veut rien dire puisque parmi les retraités du privé il y a tous les chômeurs et beaucoup de salariés à temps partiel.

L'allongement de l'espérance de vie

Selon le rapport MOREAU, le Président HOLLANDE et, avant lui, SARKOZY ainsi que tous les médias qui se contentent de répéter les discours officiels, l'allongement de l'espérance de vie justifierait le recul de l'âge de la retraite et l'allongement de la durée de cotisation. Encore de la fumée ! Ils confondent à dessein espérance de vie et espérance de vie en bonne santé. S'il est vrai que la première augmente il est démontré par les scientifiques que, dans le même temps, l'espérance de vie en bonne santé est en baisse depuis plusieurs années. Dans un dossier spécial réalisé par le magazine Science et Vie de juin 2013, on lit : « ...On estime désormais qu'à la naissance, l'espérance de vie en bonne santé représenterait 74% de leur vie pour les femmes françaises alors qu'elle était de 77% en 2004 ...». L'I.N.E.D. (Institut National des Études Démographiques) relève que, pour la seule période comprise entre 2008 et 2010, cette espérance de vie en bonne santé est passée de 62.7 à 61.9 ans pour les hommes et de 64.6 à 63.5 ans pour les femmes ».

AUCUN DE CES PRÉTENDUS ARGUMENTS NE PEUT JUSTIFIER QUE L'ON REMETTE EN CAUSE, UNE FOIS DE PLUS, TOUS LES DROITS Á LA RETRAITE... ALORS POURQUOI ?

Le seul motif de cette nouvelle attaque contre les droits à la retraite, c'est l'obéissance absolue du gouverne-

ment Hollande-Ayrault (comme avant lui du gouvernement Sarkozy-Fillion) aux ordres de l'Union Européenne. Si Bruxelles a accordé à la France un délai supplémentaire pour qu'elle ramène à 3% du P.I.B. (Produit Intérieur Brut) son déficit des comptes publics, c'est à la condition expresse qu'elle engage immédiatement des réformes structurelles dans trois domaines : les services publics, la formation professionnelle et… les retraites.

LE RAPPORT MOREAU : UNE « BOÎTE Á OUTILS » POUR ASSOCIER LES SYNDICATS Á LA CONTRE-REFORME DES RETRAITÉS

Dans toute l'Europe, au motif du remboursement de la dette, les peuples sont confrontés à une politique d'austérité sans précédent : remise en cause du droit du travail, baisse des salaires, suppressions d'effectifs dans les services publics, privatisations, licenciements dans le privé et dans le public, recul de l'âge de la retraite, remise en cause de la protection sociale…

Et, dans toute l'Europe, les peuples résistent et se mobilisent contre ces politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements de droite comme de gauche qui appliquent les ordres de la « troïka » Union Européenne, Banque Centrale Européenne, Fonds Monétaire International : GRÈCE, ESPAGNE, PORTUGAL, IRLANDE…

Alors, le Gouvernement français qui craint l'explosion sociale, cherche à impliquer les organisations syndicales dans l'élaboration de la contre-réforme (c'est d'ailleurs ce qu'il a déjà fait avec la C.F.D.T. pour l'accord national interprofessionnel sur l'emploi) et c'est pour cela qu'il a convoqué la conférence sociale qui a débuté le 20 juin. Et le rapport Moreau est la « boîte à outils » dans laquelle le gouvernement veut que les syndicats se servent pour élaborer la contre-réforme dont ils deviendraient co-responsables. Hollande a d'ailleurs déclaré dans l'émission « Capital » sur la chaîne M6 : « … les partenaires sociaux vont dire leurs préférences, leurs interdits, leurs tabous mais je ne me laisserai pas empêcher …».

Qu'y a-t-il dans la boîte à outils ?

> Pour les retraités :

• Alignement de la C.S.G. des retraités (6.6%) sur la C.S.G. des actifs (7.5%) pour les retraités « aisés », c'est-à-dire ceux qui paient plus de soixante-et-un euros d'impôt par an

• Suppression de l'abattement fiscal de 10%

• Désindexation des retraites par rapport à l'inflation

• Fiscalisation des majorations pour famille nombreuse, les 10% de bonification pour les femmes et les hommes ayant élevé trois enfants seraient inclus dans le revenu imposable alors qu'ils en sont actuellement exclus.

> Pour les salariés du public et du privé :

• Allongement de la durée de cotisations de 41.5 à 43 voire quarante-quatre années

• Modification du calcul des pensions des fonctionnaires : actuellement la retraite est proportionnelle aux six derniers mois de salaires, elle est le prolongement du revenu ; c'est un attribut essentiel du statut. La commission Moreau propose d'abolir ce droit pour pouvoir aligner toutes les retraites - du public comme du privé - sur un filet de sécurité à minima à compléter, pour ceux qui peuvent payer, par la capitalisation (c'est le système exigé par Bruxelles)

Le rapport Moreau propose aussi le pilotage annuel du système des retraites obligatoires et complémentaires. Ce pilotage devrait déterminer le ratio salaire pris en compte/salaire perçu en fonction de la situation financière des régimes : c'est la fin du droit.

Une conclusion s'impose : tout ce projet est inacceptable et inamendable ; il doit être retiré. Il est urgent, pour chacun d'entre nous, d'agir dans le respect de l'indépendance des organisations syndicales, pour que l'unité se réalise, pour qu'il soit retiré et, pour cela, organiser la mobilisation unie des retraités et des actifs ,des salariés du public et du privé, des jeunes et des vieux.

Maquillage/
Plus fort que l'URSS des années 30

L'Irlande du nord a fait coller des autocollants trompe-l'œil sur des centaines de façades pour masquer les faillites et faire illusion pour accueillir le G8 le 17 juin dernier. Il s'agit en particulier de vitrines achalandées. A défaut de trouver la solution pour sortir l'Europe de l'austérité, ils ont trouvé la solution pour nous cacher la vérité…

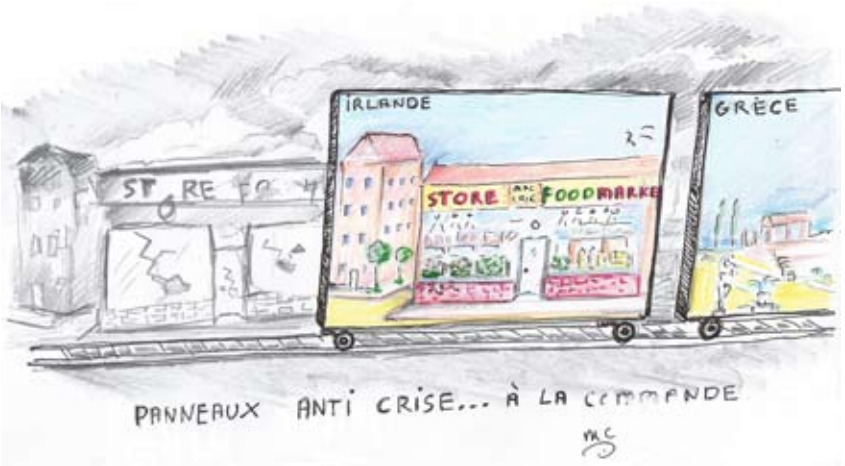

Chili/
Réussites et échecs du gouvernement Allende

Par Désiré Goghnot

De 1970 à 1973 un gouvernement socialiste, mené par Salvador Allende, réforme le Chili, parfois de façon radicale - (note à l'intention des plus jeunes : le terme « socialiste » n'avait pas, à l'époque, le sens moderne et français de « ...d'accord avec le M.E.D.E.F ... ») mais l'aventure se termine mal : coup d'état suivi du suicide (le 11 septembre 1973) de Salvador Allende et seize ans de dictature pinochetiste.

Des mesures révolutionnaires

L'une des grandes réussites de l'Union Populaire d'Allende est d'avoir éradiqué le système des latifundios, dans lequel se côtoyaient des paysans sans terre et de richissimes (et absentéistes) propriétaires d'immenses exploitations agricoles. Plusieurs millions d'hectares sont réquisitionnés et redistribués aux plus pauvres. De même la nationalisation des mines de cuivre - jusqu'alors aux mains et au bénéfice exclusif de deux sociétés américaines (dont la plus connue est Anaconda) - rend aux citoyens la principale richesse du pays. Á noter que même la dictature de Pinochet n'osera pas revenir sur ces décisions et, qu'à ce jour, l'exploitation du cuivre reste, au Chili, une affaire d'état... Par ailleurs n'oublions pas la nationalisation des banques, élégante et réussie (l'État rachète les parts des porteurs à un prix confortable, jusqu'à devenir actionnaires majoritaires) ainsi qu'une augmentation générale des salaires. D'autres mesures, plus secondaires sont néanmoins sympathiques et intelligentes : création des J.A.P. (brigades de contrôle des prix pratiqués dans le commerce) distribution de lait dans les écoles et d'aliments aux étudiants désargentés, publication d'ouvrages littéraires (par les soins de l'État) à des prix très accessibles (jusqu'à cinq-cent-mille exemplaires vendus par mois...)

Échecs

Ils viennent parfois de là où on ne les attendait pas. Ainsi la réappropriation des terres ne se passe pas sans heurts, parfois très violents, avec certains petits agriculteurs qui se sont attribués sans autorisation les terres des « latifundistes » absents. C'est également lors de la nationalisation de certaines grandes entreprises, choisies par le gouvernement, que le système est déficient : les « intervenants », nommés pour les diriger, sont parfois mal formés et font péricliter l'activité ; ou encore des comités d'ouvriers décident l'éviction de leur patron et la nationalisation de leur usine sans accord préalable et plusieurs entreprises finissent ainsi en faillite. Par ailleurs la politique d'augmentation des salaires, alors que le pays est, au début du gouvernement Allende, plongé dans une grave crise économique, creuse le déficit puis débouche sur une inflation excessive, une augmentation du chômage ainsi que sur un développement incontrôlé du marché noir.

Circonstances atténuantes

Il faut dire que les socialistes chiliens n'ont pas la partie facile. L'ennemi vient déjà de l'intérieur (le gouvernement a été élu avec une majorité relative [moins de 40%]) et doit compter avec le scepticisme ou l'hostilité d'une grande partie de la population pas particulièrement heureuse d'être diri-

gée par des politiciens qui se réclament du marxisme. Mais il vient surtout des États-Unis qui ne pardonneront jamais à Allende de les avoir dépossédés de la rente de situation du cuivre chilien. Nixon appelle au boycott du pays et en particulier des ventes de cuivre, puis gèle tous les crédits dont le Chili bénéficiait. En 1973 - lorsque des mouvements sociaux (de protestation contre le chômage et la cherté de la vie) - mettent l'Union Populaire en difficulté les États-Unis subventionnent la grève des camionneurs qui paralysera le pays et précipitera la chute des socialistes. (Rappelons-nous que le coup d'état du 11 septembre 1973 est entièrement sponsorisé par la C.I.A...)

Un président trop démocrate

C'est Jacques Chonchol, un ancien ministre de l'Union Populaire, qui fait cette analyse : « ...Allende refusera toujours la méthode forte - dit-il - excluant ainsi le recours à l'armée ou à la police lors de l'expulsion des propriétaires de latifundios ou d'usines. Il ne s'oppose que par la parole aux prises de pouvoir, indues par certains ouvriers dans leur entreprise, refuse de réprimer le mouvement de grève des camionneurs (faux) et ne s'en prend pas assez vivement aux factions d'agitateurs violents d'extrême-droite (Patria y libertad) lesquels entretiennent un climat d'insurrection. De plus, bien que révolutionnaire sincère, il s'opposera toujours à l'idée de lutte armée, pourtant populaire à l'époque en Amérique Latine, et définira la voie chilienne vers le socialisme comme une voie de - Vino tinto y empanadas - : traduction très approximative : avec du vin rouge et du saucisson ! ...».

Les exilés fiscaux reviennent/ **Soudain, c'est si beau la France...**

Les exilés fiscaux rentrent au bercail en pagaille... il ne leur reste que quelques semaines pour rapatrier leurs comptes en France ou chercher un pays n'ayant pas signé d'accord d'entraide fiscale avec la France. Que se passe-t-il ? Pourquoi un tel revirement ?

Depuis plusieurs semaines, la Direction nationale de vérification des situations fiscales (DNSVF), qui s'occupe des particuliers à hauts revenus et patrimoine important est assaillie par les avocats des «grands compte» afin de concretiser les procédures de rapatriment de comptes situés à l'étranger, non déclarés au fisc français. La presse évoque le chiffre de 5000, mais les cabinets d'affaires sont beaucoup plus inquiets : ils ont peur que leurs effectifs ne suffisent pas à combler la demande avant que la loi ne soit votée, dans quelques semaines... c'est tout dire...

Que s'est-il passé ?

La loi examinée actuellement à l'Assemblée est effectivement beaucoup plus rigoureuse que la précedente, orchestrée dans le velours et l'anonymat par Eric Woerth (4 725 bénéficiaires) en 2009. Désormais, plus de «cellule de dégrisement» ou de «bonus aux fraudeurs» selon les termes de Bernard Cazeneuve, ministre délégué au budget, ni de taux généreusement bas. Seule la distinction entre ceux qui se tourneront d'eux-même vers Bercy et ceux qui seront rattrapés par la culotte aura une consequence non négligeable sur l'impact financier et pénal : les fraudeurs rattrapés encourent désormais une amende de deux millions d'euros et jusqu'à 7 ans de prison !

Quand les Etats-Unis font pression...

Certe, cette rigueur nouvelle à l'égard des fraudeurs en col blanc les incite subitement à se remémorer la douceur de nos régions transalpinnes mais cela n'explique pas tout. Tout a changé depuis que les Etats-Unis ont imposé avec le FACTA de nouvelles regles aux banques exerçant leur activité sur leur territoire. Désormais la loi impose à toutes les banques de fournir au gouvernement fédéral américain toutes les informations sur tous les avoirs de tous les contribuables américains. Cette loi a eu un effet colatéral majeur en Europe, puisque dès lors, il était difficile à la Suisse de refuser aux états européens ce qu'elle accordait au Etats-Unis. Les accords d'entraide signés par la suite forcent depuis six mois les banques helvetes et luxembourgeoises à mettre en demeure les étrangers détenant des comptes chez elles de prouver qu'ils sont en règle avec leur propre fisc. Faute de quoi, elles clôtureront leurs comptes... On comprend un peu mieux le subit désamour pour le chocolat !

Etats et environnement/ Le transport n'est pas une marchandise

Par Tympan du Tapage

La notion d'État social recouvre généralement quatre domaines : en premier lieu la « protection sociale », assurance contre les risques et aléas de la vie (accidents, maladie, vieillesse, chômage,...). En deuxième position ce que l'on peut appeler la « politique sociale » qui consiste à procurer un mieux-être (congés payés, éducation, petite enfance, etc.). Troisièmement la fonction de redistribution des richesses, notamment par l'impôt, et enfin le soutien à l'activité et à l'emploi.

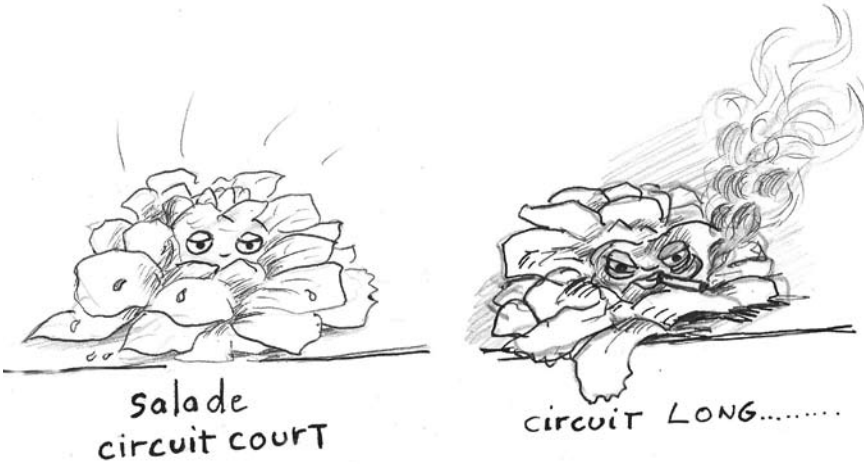

Mais comme l'écrit Bernard Degen dans le « Dictionnaire historique de la Suisse » : « ...On considère comme des objectifs incontestés [de l'État-social] la garantie du minimum vital et d'une égalité des chances la plus large possible. En revanche, on s'interroge encore pour savoir si des éléments comme le plein emploi, le droit de grève et de coalition, la protection de l'environnement, le soutien de l'agriculture, [...] font impérativement partie de l'État social » En d'autres termes, les impératifs écologiques ont-ils quelque chose à voir avec la mission sociale de l'État ? ...»

Réduire les risques

La pollution, les conséquences du réchauffement climatique, l'ensemble des atteintes à l'environnement constituent cependant un risque majeur puisque c'est l'avenir même d'une certaine forme de vie - celle dont a besoin l'être humain - qui est menacée (pas la planète, elle continuera sans nous !) Il est donc bien du rôle de l'État d'assurer la protection de ses ressortissants contre ces risques nouvellement apparus. Or, réduire les émissions de gaz à effet de serre, « décarboner » l'énergie, rendre « propre » la production alimentaire, la plupart des mesures à prendre pour garantir l'usage d'une planète saine sont perçues comme contraire à l'emploi, à certaines formes de bien-être. Non seulement les préoccupations écologiques ne relèveraient pas de l'État-social, mais s'y opposeraient !

Contre le tout routier

Essayons, avec l'exemple des transports - un des principaux domaines de production de gaz à effet de serre, notamment du gaz carbonique - de lever cette contradiction. Le transport des marchandises est aujourd'hui effectué en France à 95 % par la route par des entreprises du secteur privé pour la quasi-totalité. Une vision purement environnementaliste demande que l'on transfère cette activité vers le rail. Le gain, en terme écologique, serait-il considérable si la même quantité de marchandises, provenant des mêmes lieux de production était conduite vers les mêmes lieux de consommation par le train ? Évidemment non ! Par contre la casse sociale serait importante. Le véritable changement n'est pas dans la substitution d'un mode de transport à un autre, mais dans le changement des modes de production et de consommation ! Pour ce qui est des denrées alimentaires, par exemple, reconstituer des ceintures horticoles – d'agriculture raisonnée au minimum, au mieux d'agro-écologie - autour des villes, imposer les circuits courts, réinstaller des commerces de proximité au sein des quartiers, permet des avancées décisives pour la préservation de l'écosystème et recrée des emplois à proximité des lieux d'habitation.

Confier une telle mission au système capitaliste est évidemment impossible puisqu'il s'agit d'inverser les logiques qui le font prospérer. Réduire le poids du capital (les infrastructures, les véhicules, les coûts financiers liés à l'endettement de tous les acteurs...) et augmenter le poids du travail dans la chaîne de production est à son opposé. Cependant, ce n'est pas à la puissance publique d'être l'opérateur unique de ce nouveau dispositif. Ce serait réitérer l'erreur monstrueuse du collectivisme soviétique ! Socialiser la production et la distribution des marchandises permet de soustraire ces activités du capitalisme mais ne signifie pas étatiser. Des structures de type coopératives, mutuelles, de taille compatible avec l'exercice d'une véritable démocratie sont en capacité de répondre à ces impératifs. L'État retrouve son rôle social en fournissant les moyens légaux et réglementaires leur permettant de le faire, puisqu'il assure ainsi l'emploi aux producteurs, la nourriture et la santé aux consommateurs. Il n'y a que les financiers pour s'en plaindre !

Education/

Par Emmanuel Médard

De la cour des comptes à la cour des miracles...

...ou quand des comptes deviennent des légendes !

C'est toujours un moment qu'attendent avec impatience nombre de journalistes en mal d'inspiration. L'occasion idéale d'endosser l'habit du justicier à la plume acérée et de vilipender, questionner, interroger la réalité de notre pays et de stigmatiser, avec l'assurance de celui qui sait, depuis pas longtemps, les lourdeurs et les inerties d'un vieux modèle républicain qu'il serait tout de même temps de moderniser.

Et bien, une fois encore, la dernière parution n'a pas échappé à cette tradition, d'autant qu'elle traitait d'un sujet à forte potentialité polémique : il s'agissait, ni plus, ni moins, de présenter les pistes pour enfin « Gérer les enseignants autrement ».

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que ces « sages » se penchaient sur une question liée à l'Education Nationale. En 2008, ils avaient déjà fait phosphorer leur usine à matière grise sur « Les communes et l'école de la République » pointant, avec justesse, les écarts de moyens existant entre les écoles communales. Avis éclairé, mais qui semble avoir échappé aux gouvernements successifs qui, depuis, n'ont jamais envisagé de systèmes de péréquation pour palier cette réalité plus que centenaire. Un avis à classer sans suite ? Mais qu'en sera-t-il de celui qui nous intéresse aujourd'hui ? S'exprimant cette fois-ci sur les questions de gestion des enseignants, la cour des comptes préconise donc une réforme d'ensemble... qui semble sortir des cartons à projets avortés laissés par Luc Châtel avant d'être éjecté.

Mauvais diagnostic, mauvaises solutions

Partant de constats partagés sur la difficulté qu'a notre système scolaire à lutter contre le poids des inégalités sociale, le rapport fait fi de l'impact des taux d'encadrement sur la réussite des élèves comme si avoir quinze ou trente-cinq n'avait pas d'importance pédagogique. Tentant de démontrer que le nombre d'enseignants n'est pas un véritable sujet, la cour tente de trouver des solutions là où il n'en existe pas : la gestion locale des enseignants et la mise en compétition comme outil d'émulation !

Une belle ironie quand, justement dans notre académie, tous les postes ne vont pas être pourvus et la rentrée scolaire 2013 se fera avec un déficit de près de deux-cents postes. Preuve s'il en est que la proximité des concours n'est pas la panacée, notamment quand une profession est décriée au point de voir les jeunes s'en éloigner avec empressement, principalement dans les académies les plus difficiles.

De la même façon, selon les « Sages », pour améliorer le système éducatif français il suffirait de mettre les enseignants en concurrence pour définir leur rémunération, de les soumettre à un entretien d'embauche par le chef d'établissement sur le modèle de l'enseignement privé catholique, d'instituer la polyvalence au collège ou d'organiser des échanges de services avec le premier degré. Bref, avec des professeurs enfin soumis à leurs chefs, enseignant des maths, de la chimie et du sport... notre système éducatif serait sorti d'affaire. Le salut par les logiques managériales, l'autoritarisme et la régression pédagogique !

Que cherche la Rue de Cambon ?

Justifier à postériori les quatre-vingt-milles emplois supprimés les cinq dernières années, remettre en cause les soixante-milles créations de postes prévues ? Mais pour le système éducatif français le véritable enjeu consiste à lutter contre le poids des inégalités sociales sur les parcours scolaires, à assurer à tous une culture commune. Cela ne se fera pas à coups d'injonctions contre les enseignants, ni par des techniques de gestion indifférentes aux réalités de métiers particuliers.

Au final ce document relève plus d'une expression d'un club politique que d'une institution française de République. C'est bien dommage ! Surtout lorsque, dans la foulée, le ministre déclare qu'il y avait beaucoup de choses positives dans ce rapport.

Mais, diantre, où est l'ambition pour notre École ?

SUR NOS MURS

Par Léon le Bourdon

Ernest Pignon : quand la rue mène au musée

Exposé à Lille à l'occasion de l'exposition «traits de génie» *aux côtés des maîtres de la renaissance italienne (Raphaël, Michel-Ange, Botticelli ...), Ernst-Pignon sort de la rue quelques semaines pour mieux nous expliquer pourquoi l'art n'est jamais aussi puissant que quand il se peind sur nos murs.*

Ernest Pignon-Ernest est né en 1942 à Nice. Il a été le premier dès les années soixante à faire de la rue le lieu, le sujet d'un art éphémère qui exalte la mémoire des évènements et les mythes des espaces investis. Sa façon, par l'inscription de ses dessins puissants, poétiques et politiques dans le monde réel, de travailler les lieux autant du point de vue plastique que symbolique, a préfiguré nombre d'expériences artistiques qui sollicitent l'espace urbain.

«N'est-ce pas un peu paradoxal que je sois ainsi invité par le musée des Beaux Arts de Lille à propos de dessins et de quels dessins, la collection WICAR, alors que mes travaux ne font que dire implicitement que le dessin «ne suffit pas». On a écrit que je faisais des oeuvres en situation, en fait mon projet consiste plutôt à faire oeuvre des situations : ce que je propose, pour ne pas dire ce que j'expose, ce sont des lieux, des évènements, des réalités dans lesquelles j'inscris, j'incorpore une fiction, une image, un dessin, un dessin qui ne prend sens et forme que par cette insertion. Et si l'on peut parler d'oeuvre pour ce genre de réalisation, l'oeuvre n'est évidemment pas ce dessin mais le lieu même comme exacerbé, révélé par ce qu'y provoque cette insertion. De même la proposition plastique n'est pas le dessin mais la façon dont son apparition travaille plastiquement le lieu, en fait un «espace plastique» tout en en travaillant la symbolique.»
Extrait du catalogue de l'exposition *Trait de Genie* du Palais des Beaux-Arts de Lille.

Pour Ernest Pignon-Ernest, il s'agit de créer dans la rue un évènement visuel qui pertube la perception habituelle, et force les passants à changer de regard sur l'espace qu'ils traversent, souvent sans le voir. Dans la mesure où il donne à redécouvrir la valeur des lieux, ce travail artistique privilègie la poèsie de l'instant dans le vaste champ d'exposition qu'offre la rue.

La visite de son site permet de saisir l'ensemble de son œuvre, classé par lieux : Naples, Soweto... et par l'artiste auquel il rend hommage : Maurice Audin à Alger, Jean Genet à Brest, Ingres à Montauban ou Mahamoud Darwish en Palestine. Une œuvre dense et poétique qui tire une partie de sa force de la fragilité et de l'humanité même du support : des rues chargées d'histoire et qui effaceront inexorablement sont travail. Une œuvre éphémère offerte à tous les passants... sur la route du musée.

SE SITUER

Par Pierre Ekti

L'espace : quel sens à le cartographier ?

Dans « Les Chouans », dont l'action se situe en 1799, Balzac décrit un paysage breton : quel en est l'intérêt ? L'intrigue polico-militaire, qui met face à face Républicains et Royalistes, est doublée d'une intrigue amoureuse. En effet, malgré la supériorité de leur armement, il reste impossible aux Républicains de vaincre l'ennemi sur son terrain : à la place, Marie de Verneuil est chargée de séduire le chef rebelle, le marquis de Montauran, afin de le livrer. Ainsi, la description du paysage a-t-elle pour fonction de nous introduire dans un espace dont nulle carte d'état-major ne parvient à donner idée ; les natifs et habitants des lieux connaissent autrement leur terre, d'un savoir qui n'est pas, au sens courant, géographique, et que les cartes du géographe (étymologiquement : celui qui dessine la terre) ne représentent pas. Entre la carte (approche que peuvent avoir de la région les troupes qui lui sont étrangères) et le territoire (nommons ainsi ce qu'il est, hors des cartes pour les Chouans) une disjonction opère : nul ne peut vaincre l'autre, dans cette sorte d'absence de contact, de rapport, entre le territoire vécu par les uns, et sa supposée représentation, dont sont munis les autres.

Dans « La Géographie, ça sert d'abord à faire la guerre(1) »Yves Lacoste a montré comment la géographie est un souci à la fois militaire (quelle géographie élaborer afin de pénétrer le territoire de l'autre ?) et politique (les dictatures « truquent » les cartes par effacements, déformations, etc.) Ce travail est poursuivi par la revue « Hérodote », fondée par Lacoste : l'accès à une connaissance géographique qui soit une géopolitique est un enjeu démocratique.

Toutefois, paraphrasant Sade, ne devons-nous pas, à propos de géographie, exiger de nous « encore un effort »(2) ? Deux ouvrages récents nous y invitent : « Cartes et ligne d'erre : Traces du réseau » de Fernand Deligny1969-1979(3) et « Le Mouvement situationniste : Une histoire intellectuelle »(4) Fondateur d'aires de séjour dans les Cévennes pour jeunes autistes, Deligny dresse des cartes non pas des lieux eux-mêmes (ceux-ci ne sont que des repères) mais de ce qu'il y observe des trajets, des arrêts, des retours, des évitements : il élabore une cartographie de pratiques singulières du territoire, pratiques où les lieux sont en relation avec des subjectivités – voire, dans ce cas précis, avec une problématique de la subjectivation. Le projet de Deligny participait de la lutte contre l'espace asilaire. Bien que plus explicitement politiques, les pratiques des situationnistes ont trait à une même dimension : les cartes issues des « dérives » effectuées dans les villes visent une réinscription des procès de subjectivation (y compris collectifs) dans notre géographie.

En cette période estivale, brûlons cartes de l'I.G.N et cartes routières : seul, en famille ou entre amis, ouvrons nos chemins, pratiquons nos « lignes d'erre », inscrivons-en les tracés, et observons...

(1) Nouvelle édition, La Découverte, 2012
(2) « Français, encore un effort si vous voulez être républicains », dans La Philosophie dans le boudoir.
(3) Bertrand Oglivie, L'Arachnéen, 2013
(4) Patrick Marcolini, L'Échappée, 2012. Rappelons ici l'exposition « Debord » à la B.N.F.

BOUQUINS

Par Richard Marelle

C'est l'été... dans les livres

Pour les vacances, une sélection d'auteurs du monde entier pour rire, rêver et voyager.

• **Irfan Orga : « Une vie sur le Bosphore »** (Le livre de poche 7,70€)
La vie d'un enfant turc au début du XXe siècle. La 1ère guerre mondiale plonge la famille dans la tourmente et la violence.
• **Sylvain Tesson : « Dans les forêts de Sibérie »** (Folio 6,80€)
Histoire de se rafraîchir !
• **François Garde : « Ce qu'il advint du sauvage blanc »** (Gallimard 21,50€)
Pour méditer sur ce que nous sommes.
• **Somerset Maugham : « Les trois grosses dames d'Antibes »** (Pavillon Poche 12€)
Des nouvelles drôles et cruelles.
• **Marina Lewycka : « Une brève histoire de tracteur en Ukraine »** (J'ai lu 7,10€). Déjanté !
• **Geraint Anderson : « City boy »** (Pocket 7,60€). Un trader repenti raconte sa vie: horriblement drôle !
• **Hervé Giraud : « Pas folle la guêpe »** (Thierry Magnier 9,70€)
« Quelle mouche nous pique ? » (Thierry Magnier 10€). Des nouvelles tordantes à lire avec des ados
• **Christophe Donner : « Á quoi jouent les hommes »** (Grasset 22€). Le jeu rend fou…
• Haruki Murakami : « IQ84 » (3 tomes 10/18 : 9,60€ chacun). Toujours l'univers fantastique de Murakami, avec suspens et poésie.
• Danny Laferrière : « Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer » (Ed. du rocher poche 7,10€). Vie de bohème et satire des stéréotypes racistes.
Lire c'est partir… bons voyages.

LES CAPRICES DE MARIANNE

Par Manuella Fuster

Vous avez dit « collectif ? »

Le libéralisme sauvage que nous supportons depuis des années a eu besoin, pour bien s'implanter, de vider certains mots de leur sens.

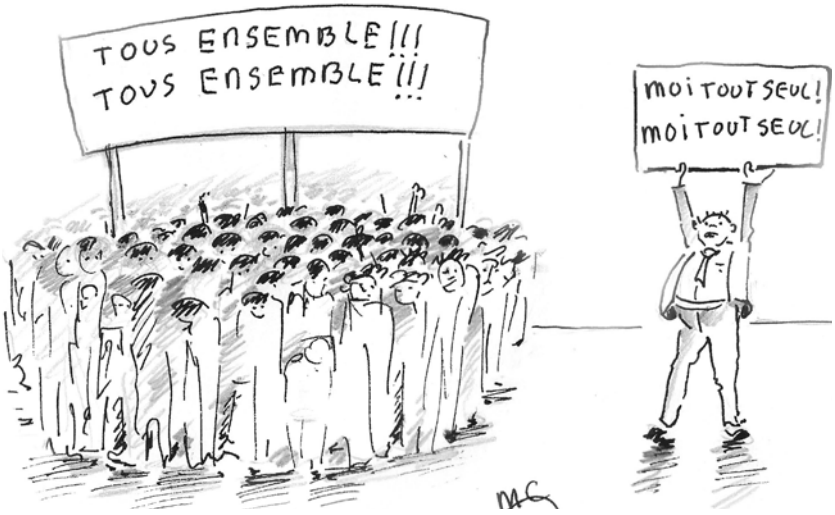

Le mot « collectif » contre lequel le libéralisme a envoyé ses « Détraqueurs » (cf. Harry Potter) est sans doute celui qui représente à lui seul une bonne partie de la solution aux malheurs des classes dominées. Cet acharnement à nous montrer par tous les moyens que ce qui est collectif est mauvais prouve l'importance de cette idée.

Il est admis par un grand nombre de mes concitoyens que tout ce qui est collectif entraîne une perte. Est-ce en mettant en avant ce qui différencie les citoyens et en accordant des droits spécifiques à chaque groupe de plus en plus réduit que l'on crée une société satisfaisante où la liberté et l'égalité adviennent ? Non ! C'est au contraire diviser qui favorise les puissants.

Les médias participent à l'endoctrinement général : le travail de tous profite à un seul. Les jeux télévisés sont tous construits sur ce principe de l'individualisation. Même lors de la retransmission télévisée des matchs de football, la production individualise le mérite d'un but : un gros plan sur celui qui a marqué le but, affichage de son nom et du palmarès de sa saison. Pourtant, si ce joueur vedettisé a réussi à marquer un but c'est bien que d'autres joueurs en ont construit ensemble l'occasion et lui ont fait la passe décisive.

Du latin Collectivus : ce qui groupe, rassemble, et de colligere : recueillir, réunir. En faisant ressortir ce qui nous rassemble nous devenons une force qui peut changer le monde : nous sommes une immense majorité à ne pas vouloir que les industries délocalisent, que la protection sociale s'amenuise, que la planète soit malmenée, que l'école, l'hôpital, La Poste, la S.N.C.F, la recherche et les routes soient abandonnés au privé, que les jeunes soient autant méprisés, que l'on n'accorde pas la dignité aux personnes âgées et qu'on se permette de refuser à certains une place dans la société. Nous sommes aussi une majorité à trouver scandaleux qu'une poignée de financiers et autres actionnaires s'enrichissent ainsi sur notre dos et si nous agissons collectivement, nous devenons un réel danger pour eux.

C'est bien pour cela que ceux qui profitent de ce système s'emploient vaillamment avec leurs « Mange morts » dévoués : hommes politiques et médias, à brouiller les cartes pour que notre écœurement nous pousse à fuir la politique.

Résistons.

L'actu au crayon

Kianoush Ramezani - http://kianoushs.com

>> *Vous appréciez une parole libre, surtout à Meaux, vous aimez les structures coopératives, vous croyez encore dans l'action collective et vous détestez la logique financière, les gaz de shistes et les OGM...*

Abonnez-vous à Tapage ! Toutes les infos page 20

LES MOTS CROISÉS DU MAÎTRE

Grille n°23

Horizontalement
I - Union qui divise (2 mots)
II - Reliront - Radius
III - Qu'il est laid ! - Beau en ciel
IV - Sa carte fait défaut à certains
V - Cuivre - glissai
VI - Possessif - On peut le jeter
VII - Au fond de l'enveloppe - En vaut deux
VIII - Celui de Nantes fait débat
IX - Son taux a du mal à grimper (2 mots) - Pas tout à fait quatre
X - Archive de l'image - Tendue
XI - Faisant silence - Est-ce drôle d'être son maire ?
XII - Essai - Les autres

Verticalement
1 - Le maire et les adjoints
2 - Quatres saisons - C'est à payer - Eut du mal
3 - Outil de maçon - Avait une fonction
4 - Elle peut être mordante - Son pont n'enjambe pas de rivière - Personnel réfléchi
5 - Mois - Habilleras
6 - Milieu de règnes - Fin d'infinitif - Il a déposé un bulletin dans l'urne
7 - Nationaliserait
8 - Celui de voix intéresse les candidats
9 - Garantie d'une certaine qualité - Plus difficile que la critique - Lit du peuple
10 - Ville engloutie - Tels certains résultats d'élection

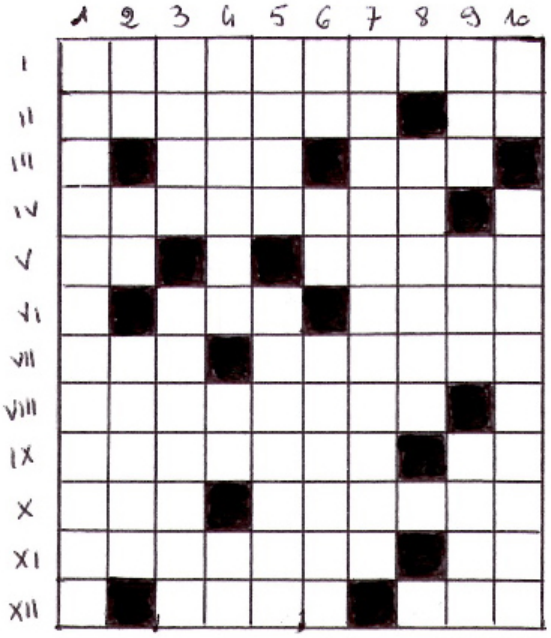

Solutions dans le prochain numéro

Solutions de la grille n° 22

Horizontalement : I - Pécuniaire ; II - Onan - RIB ; III - UDR - Aire ; IV - Rembourser ; V - Cténaire ; VI - Et - Ci - Au ; VII - Nef - Inepte ; VIII - Tmèse - Rot ; IX - Aéré - Tégée ; X - Gnole - Nin ; XI - Etc - Manon ; XII - Emprunts

Verticalement : 1 - Pourcentages ; 2 - Endettement ; 3 - Carme - Féroce ; 4 - Un - BNP - Sel ; 5 - Boa - Ie - Emp ; 6 - Il - UICN - Tsar ; 7 - Arriéré - Nu ; 8 - Irise - Pognon ; 9 - Rire - atteint ; 10 - Eberlué - En.

LA RECETTE DE MÉMÈRE GERMAINE

Pebreres Torraes

Sous ce nom bizarre se cachent des poivrons grillés qui accompagnent divinement les grillades.
Il vous faut :
3 poivrons rouges et 3 verts
Une tête d'ail, de l'huile d'olive, quelques gouttes (15) de vinaigre balsamique et du sel.
Laver les poivrons (ne pas couper la queue) et les faire griller soit à four chaud (sur de l'aluminium) soit sur le barbecue.
Lorsque la peau est noire de tous les côtés, déposez-les sur une assiette et enlevez la peau alors qu'ils sont encore chauds (oui, ça brûle les doigts !)
Puis, en les tenant par le pédoncule, ouvrez-les, enlevez un maximum de graines et découpez-les en fines lamelles que vous déposez dans le plat de service.
Ajoutez la tête d'ail haché (environ trois cuillères à soupe) l'huile d'olive (trois cuillères à soupe) le vinaigre et le sel.

Mélangés à des tomates, des concombres coupés en dés et de la coriandre fraîche cela devient une salade iranienne.
Pour l'haleine, n'oubliez pas de mâcher des feuilles de menthe !

PATRIMOINE

Réouverture du château de Champs-sur-Marne

Découvrez ce joyau de l'architecture classique unique en Île-de-France comme vous ne l'avez encore jamais vu ! Après une campagne de restauration exemplaire, des décors intérieurs et des collections restaurés. Entre patrimoine naturel et patrimoine monumental, le parc du château de Champs-sur-Marne est lui aussi mis en valeur avec la création d'espace d'observations de la nature et d'activités autour de la thématique des jeux anciens. Une nouvelle boutique sur le patrimoine et les jardins vous attend également dans le parc.

Venez découvrir le chateau et son parc, lors du week-end d'ouverture : le samedi 29 et le dimanche 30 juin de 10h à 18h30. Visite libre et gratuite. Avec l'association *Sons d'histoire,* **festivités historiques** : déambulation en costume, scènes théâtrales de toutes les époques du château, animations autour du café des arts et d'une guinguette 1930 près de l'orangerie. Avec la compagnie *Divertimenty,* danses baroques pour admirer les danses en costume du 18e et pour y participer ! Sous les marroniers, à l'entree droite du parc, jeux anciens pour les enfants.

S'abonner à Tapage

http://www.obeygiant.com

→ Version papier :

1- Abonnement simple : 1 an, 5 numéros
Tarif normal : 12€, de soutien : 20€
mécène = 30€, fan = supérieur à 30€

2- Abonnez-vous et abonnez un ami :
(1an = 5 numéros chacun /10€ par abonnement)
2 abonnements : 20€ ; 3 abonnements : 30€ etc... (notez les adresses et les éventuels messages au dos)
2 abonnements : soutien : 35€ ; mécène : 50€ ; fan : supérieur à 50€
Nom, prénom : .....
Adresse postale : .....
.....
Mail : .....

Paiement : libeller les chèques à l'ordre de « APEL de la région meldoise» et les adresser à APEL, 10 rue de la Loi, 77230 Montgé-en-Goële

→ Version numérique :

à télécharger tous les deux mois sur le site : www.tapageameaux.fr

CULTURE LOISIRS

Sortir nos petits

Culture, Animations pour enfants/
3 juillet/Parc de Rentilly

À toi de jouer, par Claire Dé
Les enfants sont invités à découvrir une extraordinaire collection d'objets ordinaires, pièces de vaisselle et d'ustensiles en plastique. Il sera question de reconnaître, associer, classer, mélanger, empiler, emboîter, construire, nommer, transformer, saucissonner, rêver...
Durée : 2 h
Espace café, mercredi 3 juillet à 15 h - À partir de 5 ans. Entrée libre
Nombre de places limité, réservation conseillée au 01 60 35 46 72

Spectacle musical nocturne/
27-29 aout/Jablines

Dans le cadre du festival *12 Lacs en scène,* rendez-vous à la base de loisirs de Jablines-Annet pour un concert au bord de l'eau juste à côté du centre nautique.

Sortie nature/
7 août/Doue

Venez découvrir les fleurs d'été, les insectes et les oiseaux qui hantent les Bois de Doue (espace naturel sensible du département) en compagnie d'un animateur. Sorties gratuites. Nombre limité de personnes inscription obligatoire : zonehumide@me77.fr ou : 01 64 31 19 66 - 06 14 92 13 47

Ballade, découverte/
Les we de juillet et Août/Gressy

Domaine de Gressy. En plus du manoir classé du XVIIIe, admirez le canal dans un parc paysager planté d'essences rares. Le Nôtre en serait le créateur. Accès libre au parc les week-ends des 6-7, 13-14, 20-21 et 27-28 juillet. Ainsi que les 17-18, 24-25 et 31 août-1er septembre et toute la semaine du 19 au 24 août.
Contact : fxselleret@gmail.com